

## **BNP PARIBAS**

Société Anonyme au capital de 2.499.597.122 euros  
Siège Social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS  
662 042 449 R.C.S PARIS

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

---

#### **Procès-verbal de l'Assemblée du 24 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, vendredi 24 septembre à 10 heures, les actionnaires de BNP Paribas se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, 75001 Paris, suivant avis préalable de réunion inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« BALO ») du 4 août 2021, et avis de convocation inséré dans le BALO du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le journal d'annonces légales Les Affiches Parisiennes daté du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

En raison de la pandémie de la Covid-19 et des dispositions prises en application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, les salles de réunion ont été aménagées de telle sorte à respecter les mesures de distanciation sociale. Des masques ont été mis à la disposition des actionnaires ayant choisi de participer à l'Assemblée Générale ordinaire dès l'entrée dans les lieux de la réunion. Il leur a été rappelé en début de séance que le port du masque était obligatoire pendant toute la durée de l'Assemblée.

#### **FORMALITES D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration, déclare la séance ouverte.

Le Président procède aux formalités d'ouverture de l'Assemblée. Il indique qu'en raison de la présence de personnes n'ayant pas la qualité d'actionnaire, l'Assemblée Générale revêt le caractère d'une réunion publique sous le contrôle d'un huissier de justice près la Cour d'Appel de Paris. Le Président ajoute qu'un enregistrement sera mis en ligne sur le site internet de la société.

M. Jean Lemierre procède ensuite à la constitution du bureau de l'Assemblée. M. Jean Lemierre, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée conformément à l'article 18 des Statuts. M. Tom Feys, Directeur des Investissements de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) et M. Axel Joly, membre du Conseil de Surveillance du FCPE Actionnariat Monde, qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction. Mme Guylaine Dyèvre est désignée comme Secrétaire.

Mme Laurence Dubois représentant la société Deloitte & Associés, M. Patrice Morot représentant la société PricewaterhouseCoopers Audit ainsi que Mme Virginie Chauvin représentant la société Mazars, Commissaires aux comptes de BNP Paribas, ont été régulièrement convoqués, sont absents à l'Assemblée et excusés.

Le Président fait part à l'Assemblée de la présence à ses côtés de M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général et de Mme Laurence Pessez, Directrice de la Responsabilité Sociale et Environnementale.

Le Président indique que la présente Assemblée nécessite, pour sa partie ordinaire, un quorum du cinquième des 1.248.570.791 actions ayant le droit de vote. Il constate que la situation provisoire, établie suivant la feuille de présence permet de vérifier que les actionnaires présents et représentés, ainsi que les actionnaires ayant voté par correspondance, possèdent 828.205.916 actions, soit 66,33% des actions ayant le droit de vote. La présente Assemblée, réunie sur première convocation, peut valablement délibérer, le quorum requis par la loi étant supérieur au cinquième des droits de vote. Le Président ajoute qu'un quorum définitif sera établi avant le vote des résolutions et que l'accueil des participants à la réunion se poursuivra jusqu'à 10 heures 25 afin de permettre aux actionnaires qui auraient été retenus de pouvoir assister et voter à cette Assemblée Générale.

Le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 22-10-20, R. 225-66 et suivants du Code de commerce et que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires. Les documents destinés au Comité Social et Economique Central lui ont été remis dans les délais légaux.

Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des membres de l'Assemblée les pièces relatives à la présente séance soit :

- un exemplaire du BALO du 4 août 2021 dans lequel a été publié l'avis préalable de réunion ;
- un exemplaire du BALO du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et du journal d'annonces légales (Les Affiches Parisiennes) daté du 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans lesquels a été publié l'avis de convocation ;
- l'avis de convocation adressé aux actionnaires nominatifs comprenant notamment les différents modes de participation à l'Assemblée Générale, l'ordre du jour, le projet de résolutions et leur présentation, le résultat des cinq derniers exercices, la demande d'envoi de documents complémentaires ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions de la présente Assemblée ;
- un exemplaire certifié conforme des Statuts ;
- la liste des actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif ;
- la feuille de présence certifiée par le bureau ;
- la liste des Administrateurs, Directeur Général et Directeurs Généraux délégués au 3 septembre 2021.

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour publié et qu'il n'y a eu ni de demande d'inscription de point à porter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ni de projet de résolution déposé par les actionnaires. Il précise que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront pas être traités. Il précise que la feuille de présence, en cours de contrôle, sera déposée incessamment sur le bureau et donne lecture de l'ordre du jour.

*Au titre de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire*

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Mise en distribution d'un dividende ;
- Pouvoirs pour formalités.

## **PROPOS INTRODUCTIFS DU PRESIDENT, M. JEAN LEMIERRE**

En préambule, M. Jean Lemierre précise que les administrateurs assistent à l'Assemblée Générale à distance.

Il rappelle que l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 a décidé le paiement en numéraire (effectif le 26 mai 2021) d'un dividende unitaire de 1,11€ correspondant à un taux de distribution de 21% du résultat consolidé 2020 du Groupe BNP Paribas, maximum résultant de la recommandation de la Banque centrale européenne (« BCE ») du 15 décembre 2020 relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de la Covid-19.

Il est proposé à l'Assemblée réunie aujourd'hui de statuer sur le versement d'un dividende complémentaire de 1,55 € par action payable en numéraire en septembre 2021, correspondant à un taux de distribution supplémentaire de 29% du résultat au titre de l'exercice 2020.

Cette proposition de versement d'un dividende complémentaire est conforme avec les dernières décisions de la BCE du 23 juillet 2021 d'abroger sa recommandation de restriction.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale ce complément de dividende afin d'atteindre un taux de distribution de 50% du résultat net 2020. Il précise que cette proposition a fait l'objet de discussions approfondies entre le Conseil d'administration et la Direction Générale.

Le Président invite M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur et Directeur Général du Groupe à présenter la situation de la Banque à la fois au regard de sa situation opérationnelle et financière ainsi que les résultats du Groupe au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## **RESULTATS DU GROUPE AU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2021**

### **M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur et Directeur Général**

M. Jean-Laurent Bonnafé se félicite tout d'abord de la tenue en présentiel de l'Assemblée Générale soulignant le retour à une forme de normalité.

Il commente ensuite les résultats de la Banque au 1<sup>er</sup> semestre 2021 publiés fin juillet qui sont en progression :

- Les revenus du Groupe s'établissent à 23,6 MM€ en hausse de 4,6% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et de 5,5% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2019 démontrant le rebond de son activité. La Banque dépasse ainsi le niveau de revenus réalisés avant la crise sanitaire grâce à son *business model* et à des gains de parts de marché ;
- Les frais de gestion (hors taxes soumises à IFRIC 21) s'établissent à 14,3 MM€ au 1<sup>er</sup> semestre 2021 et sont en baisse de 3% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2019 ;
- Le résultat brut d'exploitation progresse de 10,9 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et de 20,8% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour s'établir à 7,8 MM€. M. Jean-Laurent Bonnafé souligne que la forte progression des revenus par rapport à 2019 couplée à une baisse des frais de gestion témoigne de la bonne santé opérationnelle de la Banque et de son efficacité ;
- Le résultat net part du Groupe s'élève à 4 679 M€ soit un rebond de 30,6% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et de 6,7% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Le Groupe a réussi malgré l'effet de la crise sanitaire à dégager des résultats supérieurs à ceux de 2019. Initialement, le Groupe avait estimé que ces résultats seraient atteints dès 2020.

Il détaille ensuite les revenus par pôle et métier du Groupe qui illustrent la force de son modèle diversifié.

Les revenus des marchés domestiques ont fortement progressé au 1<sup>er</sup> semestre 2021 (+5,2%) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020, tirés par un fort rebond des activités domestiques. Ces dernières avaient été fortement impactées en 2020 par la mise à l'arrêt d'une bonne partie de l'activité économique de proximité.

IFS affiche des revenus en baisse de 1,3% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020 mais en hausse de 3% à périmètre et change constants tirés notamment par les métiers d'épargne et par la gestion d'actifs, cette dernière continuant de gagner des parts de marché.

Pour les activités de crédit à la consommation, le contexte est un peu moins favorable car l'ensemble des segments de l'économie n'ont pas tous retrouvé leur niveau d'avant-crise du fait des confinements successifs, qui se sont prolongés pratiquement jusqu'à l'été 2021 et qui ont impacté la consommation. Personal Finance est actuellement le seul métier du Groupe à avoir enregistré des résultats plus bas en 2021 qu'en 2019. Il observe que d'ici la fin 2021 et le début 2022, Personal Finance devrait renouer avec son niveau d'activité d'avant-crise.

Enfin, CIB a su tirer parti de la crise. Depuis de nombreuses années, la Banque travaille à la construction d'une plateforme de banque d'investissement et de banque de financement complète. Il y a une dizaine d'années, CIB se positionnait numéro 12 dans les classements sur les métiers de banque d'investissement et est désormais un *leader* européen, classé parmi les cinq premiers. Cette progression régulière est le fruit d'une approche industrielle, les métiers de CIB reposant sur des systèmes d'information, de l'efficacité, des talents et de l'expertise. Dans le contexte de la crise sanitaire, la plateforme a pu progresser et a proposé l'ensemble de ses services à l'économie. Il rappelle qu'en 2020, la plateforme a originé près de 400 MM€ de refinancements, soit par des crédits syndiqués, soit par de l'origination obligataire, soit par des émissions d'actions.

Concernant les frais de gestion, le Groupe affiche des effets de ciseaux positifs dans ses 3 pôles opérationnels. Les frais de gestion des marchés domestiques augmentent de 1,5%, accompagnant le rebond de l'activité. IFS voit ses frais de gestion reculer de 2,2% et augmenter de 2,1% à périmètre et change constants par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020. CIB enregistre une hausse contenue de ses frais de gestion (+4,3%) en lien avec la croissance de l'activité.

Au total, le Groupe bénéficie d'un effet de ciseaux positif avec une progression forte du résultat brut d'exploitation, par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

M. Jean-Laurent Bonnafé commente ensuite le coût du risque ; celui-ci s'établit à 38 pb des encours de crédit à la clientèle au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, 42 pb au 1<sup>er</sup> trimestre et un peu moins de 40 pb sur l'ensemble du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Il relève que ce niveau est en-dessous du niveau calculé historiquement, la moyenne de cycle du coût du risque de la Banque étant de 45-55 pb. Compte tenu des travaux réalisés par le Groupe pour rendre son profil de risque moins risqué, la moyenne de cycle calculée sur la base du modèle actuel de la Banque s'établirait à 40-45 pb. A 38 pb ce trimestre, le coût du risque est ainsi dans la fourchette basse. Ce constat est valable dans tous les pôles opérationnels du Groupe.

Avec 4,7 MM€ de résultat net part du Groupe au 1<sup>er</sup> semestre 2021, BNP Paribas enregistre le meilleur résultat des banques de la zone Euro et se compare très favorablement aux banques britanniques (dont les deux premières HSBC et Barclays) et aux banques suisses. Il estime que ces résultats soulignent la performance économique et financière de l'entreprise.

Il indique ensuite que la structure financière du Groupe n'a jamais été aussi solide. Le ratio CET1 atteint 12,9%, soit au-dessus des exigences réglementaires fixées par le superviseur. Rappelant que l'ambition du Groupe est d'avoir un ratio de CET1 proche de 12%, il observe que la finalisation de Bâle III aura des impacts dans nombre de métiers du Groupe et souligne qu'avec un ratio CET1 de 12,9%, la Banque est bien préparée à cette réforme.

La réserve de liquidité s'établit à 488 MM€ au 30 juin 2021. Ce chiffre reflète à la fois (i) le fait que la Banque est considérée comme une contrepartie d'excellence et attire les dépôts ; (ii) la politique monétaire abondante des banques centrales ; (iii) le soutien donné par les différents gouvernements aux entreprises et aux particuliers. Il observe que cette abondance de liquidité a un coût, puisque la Banque dépose ses dépôts excédentaires auprès de la BCE à un taux négatif. Le ratio de liquidité à 132% atteint un niveau exceptionnel, sachant que le niveau cible de la Banque est de l'ordre de 110%.

La valeur nette comptable tangible par action s'établit à 76,3€ au 30 juin 2021. Il attire l'attention des actionnaires sur le taux de croissance de 7,2% de l'actif net comptable tangible au cours des treize dernières années estimant que peu de banques en Europe au sens large peuvent se prévaloir de cette performance. Cette création de valeur continue illustre la force du modèle diversifié et la qualité de la Banque. Il constate que depuis la crise des marchés de 2008-2009, ce modèle diversifié a été soumis à des événements de toutes sortes à l'instar de la crise de la zone Euro en 2011 ou plus récemment la crise sanitaire qui ont confirmé que ce modèle était robuste.

Toutefois, il constate l'écart entre le cours de bourse de la Banque de 54 € et la valeur nette comptable par action. Il rappelle qu'un certain nombre de sociétés de recherche-action indiquent désormais des *target prices* au-dessus de 70€ pour BNP Paribas. Il considère que le modèle diversifié de la Banque commence à être compris et apprécié, ce qui devrait se refléter dans le cours de l'action.

M. Jean-Laurent Bonnafé expose enfin la politique de dividende de la Banque, objet de la présente Assemblée. Il rappelle que l'année 2020 est la dernière du plan stratégique 2017-2020. Ce plan prévoyait un taux de distribution sous forme de dividende à hauteur de 50%. Cependant, il rappelle qu'en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, les autorités de supervision et de régulation ont imposé un *ban*, empêchant toute distribution au titre de l'exercice 2019.

Au titre de l'exercice 2020, il indique que le taux de distribution de 50% peut de nouveau s'appliquer à la suite de la levée de la limitation fixée par le superviseur. La distribution au titre de l'année 2020 se décompose en : (i) un versement de dividende de 1,11 €, soit 21% du résultat 2020 réalisé après l'Assemblée Générale de mai dernier et fixé conformément au plafond établi par les superviseurs et (ii) le versement d'un dividende complémentaire de 1,55€ payable dès le 30 septembre 2021 et soumis à l'approbation de la présente Assemblée. Cela représente au total un versement de 2,66 € en 2021, soit 50% du résultat 2020, conformément au taux de distribution prévu par le plan stratégique 2017-2020.

M. Jean-Laurent Bonnafé indique que compte tenu de la crise sanitaire, la Banque a estimé plus prudent de décaler le début de son nouveau plan stratégique de 2021 à 2022. La publication du nouveau plan aura lieu en début d'année 2022 et le plan s'achèvera fin 2025. A cette occasion, la politique de retour à l'actionnaire sera révisée. Il rappelle qu'au début des années 2010, le taux de distribution de BNP Paribas était de 30%. Il est ensuite passé à 40% puis à 50%. En parallèle, sur la même période, la Banque a plus que doublé sa base de fonds propres afin de faire face aux exigences réglementaires de Bâle. Il estime que dans la période qui s'ouvre, hormis la finalisation de Bâle III pour laquelle la Banque est déjà préparée, il n'y aura plus de nécessité pour les établissements bancaires de continuer à faire croître leurs fonds propres à une vitesse comparable à celle observée pendant la dernière décennie.

Il fait part ensuite à l'Assemblée Générale des réflexions actuelles relatives à la structure de la future politique de distribution qui pourrait contenir une part de rachats d'actions, cette modalité étant pertinente lorsque le cours de l'action est significativement décoté par rapport à la valeur nette comptable de l'action. Il observe par ailleurs que cette révision de la politique pourrait intervenir dès l'année 2021. Ces nouvelles modalités de distribution seront soumises à l'approbation du Conseil et de l'Assemblée Générale.

Il conclut en soulignant la bonne santé du Groupe et en rappelant que la Banque est également engagée dans les sujets de transition énergétique comme le détaillera Mme Laurence Pessez. A l'horizon 2050, le Groupe s'est engagé à avoir un portefeuille de crédits neutre en carbone. Pour ce faire, les actions doivent démarrer dès maintenant secteur par secteur. Il ajoute que le Groupe a reçu récemment des prix significatifs en la matière, notamment le prix Euromoney de meilleure banque au monde dans ces domaines.

M. Jean Lemierre remercie M. Jean-Laurent Bonnafé et convie Mme Laurence Pessez, Directrice de la Responsabilité Sociale et Environnementale de la Banque, à présenter les grands axes de l'action de BNP Paribas en matière de responsabilité sociale et environnementale.

## RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

### Mme Laurence Pessez, Directrice de la Responsabilité Sociale et Environnementale

Mme Laurence Pessez observe que la stratégie RSE du Groupe est de plus en plus reconnue par les agences de notation extra-financières qui mesurent la performance de la Banque sur les dimensions sociales, environnementales et de gouvernance. Elle souligne que dans l'ensemble des classements qu'il s'agisse des agences de notation généralistes ou extra-financières, le Groupe se positionne dans le haut des tableaux avec des notations qui s'améliorent de façon constante.

Le climat est au centre de la stratégie de la Banque. Elle indique que depuis le début de l'année 2021, deux engagements significatifs ont été pris : (i) le Groupe a rejoint la *Net-Zero Banking Alliance (NZBA)*, un groupe de banques qui compte actuellement 53 acteurs internationaux dont des grandes banques anglo-saxonnes et américaines, qui s'engagent à financer une économie neutre en carbone en 2050 et (ii) Cardif, la filiale d'assurance du Groupe, a rejoint la *Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*, aux côtés d'une cinquantaine d'acteurs, dont 22 assureurs, qui s'engagent eux aussi à piloter leur portefeuille d'investissement pour qu'il soit neutre en carbone en 2050. Elle rappelle que la neutralité carbone en 2050 est la seule solution pour maintenir la hausse de la température à 1,5 degrés d'ici la fin du siècle et qu'il est donc fondamental de se mobiliser dans cette direction.

Elle expose les conséquences concrètes pour la Banque, à savoir la fixation d'objectifs visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, qui sont liées à ses financements dans les secteurs d'activité les plus émetteurs de gaz à effet de serre, particulièrement le secteur de l'énergie ou du transport. Cette réduction sera alignée avec la trajectoire requise pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

A travers ces engagements, l'objectif de la Banque est de jouer un rôle d'accélérateur de la transition énergétique et de réorienter les flux financiers vers des activités bas carbone sans paralyser l'économie. Le Groupe a débuté avec le secteur de l'énergie en particulier sur la production d'électricité et est déjà en ligne avec l'objectif fixé et le scénario de l'Agence internationale de l'énergie (« AIE ») qui lui sert de référence. Ceci a été rendu possible grâce à la politique d'arrêt de financement du charbon décidée en 2020 : le Groupe ne financera plus de charbon en 2030 en Europe et dans les pays de l'OCDE et en 2040, dans le reste du monde.

Sur le pétrole et le gaz, elle indique que la problématique est différente. Contrairement au charbon, il n'existe pas, à court terme, d'alternative à grande échelle au pétrole et au gaz. Elle observe néanmoins qu'il faut réduire le recours à ces énergies fossiles au profit des énergies renouvelables. Elle rappelle qu'en 2017, la Banque avait décidé de ne plus financer les spécialistes du pétrole et du gaz non conventionnels : l'exposition de crédit du Groupe est désormais nulle contre 4 MME à fin 2016. Elle indique par ailleurs qu'en mai 2021, la Banque a pris la décision de réduire son exposition de crédit de 10% d'ici 2025 sur l'exploration et la production de pétrole et de gaz, en amont de la chaîne de valeur. En faisant ce choix, la Banque se situe en avance sur le scénario de l'AIE, qui décrit la trajectoire à suivre pour être en ligne avec l'accord de Paris. Elle remarque que même si l'objectif final est 2050, les engagements à court terme permettent de s'assurer que l'objectif final pourra être atteint. Elle ajoute que ce premier engagement sera complété dans les mois qui viennent par des objectifs en termes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sur l'intégralité de la chaîne de valeur du pétrole. De plus, le Groupe fixera d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 des objectifs similaires sur le secteur automobile.

En outre, le Groupe finance des solutions innovantes et des projets qui vont permettre d'accélérer la transition énergétique. La Banque a ainsi investi en fonds propres 100 M€ depuis 2017, dans de jeunes entreprises innovantes dont l'objectif est de promouvoir de nouvelles solutions propres pour contribuer à une économie décarbonnée. Elle ajoute que le Groupe s'est récemment associé à la fondation *Solar Impulse* créée par M. Bertrand Piccard, pour lancer un nouveau fonds d'investissement dédié à l'accompagnement des *Cleantech*. Elle précise que les *Cleantech* sont des *start-up* innovantes qui agissent en faveur de l'environnement dans des secteurs comme la transition énergétique, l'agriculture, l'alimentation durable ou encore l'économie circulaire. Le fonds BNP Paribas *Solar Impulse Venture* de 150 M€ (dont 75 M€ investis par le Groupe) sera géré par BNP Paribas *Agility Capital*. Son objectif est d'accélérer le développement de ces *start-up* à la fois en Europe et aux États-Unis.

Par ailleurs, elle indique que la Banque a signé fin juin un accord de partenariat avec le *Green Climate Fund (GCF)*, créé par 194 pays, qui co-financera avec le Groupe des projets climatiques. Cette collaboration entre les moyens publics et privés permettra de mieux répondre aux besoins d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, notamment dans les pays émergents.

Mme Laurence Pessez souligne également qu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021, la Banque a confirmé sa position de *leader* mondial pour l'émission d'obligations durables pour le compte de ses clients et est désormais un émetteur régulier pour son propre compte d'obligations vertes dans différentes devises.

L'engagement fort du Groupe en matière de RSE s'est notamment traduit par la récompense octroyée récemment par le magazine *Euromoney* de meilleure banque au monde pour la finance durable mentionnée par M. Jean-Laurent Bonnafé. Enfin, en 2021, le Groupe a participé en tant que pilote au premier exercice sur le climat conduit par la Banque de France, visant à évaluer les risques financiers associés au climat, porté par les acteurs financiers de la place de Paris.

Mme Laurence Pessez détaille ensuite les engagements de BNP Paribas en termes de protection de la biodiversité qui devient un enjeu aussi crucial que le changement climatique, soulignant le rôle précurseur joué par la Banque. Elle se réfère au récent congrès mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à Marseille, qui a mis en avant l'urgence d'agir également dans ce domaine. Après les engagements pris en 2019 en faveur de la protection de l'océan, le Groupe a publié une position globale sur la biodiversité, qui comprend notamment des critères contribuant particulièrement à la lutte contre la déforestation en Amazonie qui est une région clé, à la fois d'un point de vue climatique et d'un point de vue de la protection de la biodiversité. BNP Paribas est la première banque internationale à se fixer des critères spécifiques liés au financement du soja et du bœuf dans cette région, dans la mesure où ils figurent parmi les toutes premières causes de déforestation. Ces critères viennent compléter ceux pris précédemment sur l'huile de palme.

Plus globalement, afin de contribuer à la protection de la biodiversité, la Banque va évaluer ses clients entreprises sur leurs actions dans ce domaine, comme elle le fait déjà sur le climat. Afin d'accompagner leurs efforts, le Groupe a pris l'engagement de consacrer 3 MME de financements d'ici 2025 contribuant à la protection de la biodiversité et à investir plus de 300 M€ sur la transition écologique et le capital naturel sur les fonds propres de la Banque. De plus, la Banque a décidé de restreindre ses financements aux secteurs du pétrole et du gaz, dans deux zones particulièrement sensibles : l'Arctique et l'Amazonie.

Enfin, toujours dans la même logique que celle appliquée pour le climat qui consiste d'une part à limiter les impacts potentiels des financements du Groupe et d'autre part, à soutenir l'émergence de solutions innovantes, BNP Paribas Asset Management, filiale de gestion d'actifs, a lancé le fonds BNP Paribas *Ecosystem Restoration* qui investit dans des entreprises qui conçoivent des solutions pour contribuer à restaurer les écosystèmes aquatiques, terrestres et urbains.

Elle note que contrairement au climat, il est pour l'instant difficile en matière de biodiversité de quantifier les impacts et donc de mesurer les progrès. À la différence du climat où le seul indicateur de référence sont les émissions de CO<sub>2</sub>, les indicateurs concernant la biodiversité sont multiples. C'est la raison pour laquelle BNP Paribas *Asset Management* s'est associé avec le *Carbon Disclosure Project* qui gère une plateforme mondiale de données environnementales pour accélérer la publication par les clients du Groupe de données robustes, homogènes et comparables. Enfin, la Banque s'est fortement mobilisée pour donner le jour à la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosure*), plateforme déterminant le cadre de *reporting* et les indicateurs que les entreprises devront suivre en matière de biodiversité. Celle-ci sera lancée dans les prochains jours.

Enfin, le Groupe s'est également fortement mobilisé en faveur de la solidarité, de l'inclusion, dans un contexte où l'implication de tous et notamment des entreprises pour aider les plus fragiles, est requise. Les financements du Groupe aux entreprises sociales s'élèvent aujourd'hui à 2,2 MM€ et ont continué d'augmenter à un rythme soutenu (18% de croissance par rapport à l'année dernière). Elle souligne également que la Banque est l'un des *leaders* dans l'émission des obligations sociales au 1<sup>er</sup> semestre 2021 ; en 2019, elles représentaient seulement 5% de toutes les émissions obligataires durables contre 45% aujourd'hui.

Par ailleurs, Nickel, filiale du Groupe, qui propose un compte bancaire et une carte de paiement sans conditions dans les bureaux de tabac, a enregistré un taux de croissance record de 28% depuis un an, avec à fin juin 2021 plus de 2,1 millions de comptes. Soulignant que 80% des détenteurs de comptes Nickel ont un revenu inférieur à 1 500 € par mois, elle note que Nickel joue un rôle fondamental dans l'inclusion financière.

Néanmoins, l'innovation sociale ne peut pas exister sans innovation financière. La Banque a conforté sa position de *leader* en France sur les contrats à impact social qui permettent de tester des méthodes innovantes pour résoudre des problématiques sociales comme l'éloignement de l'emploi, la dépendance des personnes âgées ou encore les sans-abris. Elle indique que la Banque a décidé d'aller encore plus loin dans son soutien aux acteurs de l'inclusion sociale, en dédiant 145 M€ d'investissements en fonds propres dans des entreprises dédiées au développement local ou dont la mission consiste à résoudre des enjeux sociétaux.

Elle conclut en précisant que dans le contexte de la crise sanitaire et des catastrophes naturelles qui ont eu lieu depuis début 2021, les collaborateurs et les clients ont manifesté une générosité sans faille qui a permis au fonds Urgence & Développement de la Banque de verser 900 000 € aux ONG partenaires, la Croix Rouge, Médecins sans Frontières, Care et Ifaw.

M. Jean Lemierre remercie Mme Laurence Pessez.

## REPONSES DU CONSEIL AUX QUESTIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES

### M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration

Le Président constate qu'aucune question écrite, au sens de l'article L. 225-108, alinéa 3 du Code de Commerce, relevant de l'Assemblée Générale, n'a été posée.

## SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Président ouvre le débat et répond ainsi que l'Administrateur et Directeur Général aux questions orales et écrites posées en séance notamment sur les points suivants :

### 1. Difficulté d'investir dans des actions nouvellement émises directement en agence

M. Jean-Laurent Bonnafé explique que du fait de la réglementation Mifid 2, le client qui souhaiterait participer à des introductions en bourse comme ce qui a été fait récemment pour la privatisation de FDJ doit souscrire aux actions via la banque en ligne plutôt qu'en agence.

### 2. Nickel : nombre de comptes ouverts

M. Jean-Laurent Bonnafé répond que l'offre proposée par Nickel est fluide, avec une gestion du compte à distance et permet à ses clients de bénéficier d'une offre équivalente à un service bancaire pour la tenue de compte. Deux millions de comptes sont aujourd'hui actifs et la filiale vise 4 millions de comptes avec l'internationalisation de son offre dans 7 pays européens (dont l'Espagne et la Belgique).

### 3. Recours au télétravail au sein de BNP Paribas

M. Jean-Laurent Bonnafé rappelle qu'avant la crise sanitaire, les collaborateurs avaient déjà la possibilité de travailler à distance une journée par semaine. Le plan stratégique 2017-2020 axé sur la digitalisation a permis de développer des outils permettant d'augmenter la capacité des clients à utiliser la banque à distance et des équipes à télétravailler.

La crise sanitaire a accéléré ce recours au digital. Ainsi, au cours de cette période, les clients se sont davantage familiarisés avec la banque digitale et le recours massif au télétravail a démontré que l'activité de la Banque pouvait être opérée à distance. M. Jean-Laurent Bonnafé rappelle qu'en 2020, BNP Paribas a originé 396 MM€ de crédits syndiqués, d'émissions obligataires, d'augmentations de capital au niveau mondial, ce qui constitue le montant le plus haut jamais atteint.

La Banque a veillé à trouver le bon équilibre entre l'octroi de jours de télétravail aux salariés, l'encadrement des équipes et la relation commerciale avec les clients. Au sein du Groupe, les salariés pourront travailler jusqu'à deux jours et demi par semaine à distance avec des modalités propres à chaque métier et région.

### 4. Tenue de l'Assemblée Générale 2022 en présentiel

M. Jean Lemierre indique que si les conditions sanitaires le permettent, l'Assemblée Générale prévue le 17 mai 2022 se tiendra en présentiel.

Revenant sur la tenue de la présente Assemblée, il précise qu'en droit français, une entreprise peut verser un dividende uniquement dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice. En raison des contraintes fixées par la BCE début 2020 dans le contexte de la crise sanitaire et récemment levées par cette dernière, cette Assemblée Générale vise à autoriser le versement d'un dividende complémentaire au titre de l'exercice 2020.

#### 5. Cession par BNP Paribas Fortis d'une participation de 2% au capital d'Euronext et acquisition de Dynamic Capital aux Pays-Bas

M. Jean-Laurent Bonnafé rappelle l'historique d'Euronext qui a fusionné en 2007 avec le New York Stock Exchange. L'ensemble NYSE Euronext a ensuite été acquis par Intercontinental Exchange (« ICE »). Du fait des règles de la concurrence, ICE a été contraint de céder Euronext. BNP Paribas a conseillé ICE pour la cession d'Euronext qui faute d'acheteur, a été introduit en bourse en 2014. Afin de créer un actionnariat de référence, BNP Paribas et d'autres investisseurs européens sont entrés au capital d'Euronext à hauteur de 33%, la part de la Banque étant de 7%. BNP Paribas a aujourd'hui cédé l'intégralité de sa participation dans Euronext ; cet investissement a généré une plus-value totale d'environ 205 M€ pour le Groupe.

Il explique que l'acquisition de Dynamic Capital par BNP Paribas Asset Management vise à compléter la gamme de produits offerts par la filiale. Depuis 2015, BNP Paribas Asset Management s'est réorganisé et a modernisé son système d'information ; les fonds gérés affichent de très bonnes performances, reconnues par le baromètre Morningstar.

#### 6. Acquisition de Floa Bank par BNP Paribas

M. Jean-Laurent Bonnafé indique que Floa Bank est la plateforme de crédit à la consommation du Groupe de distribution alimentaire Casino.

Du fait des exigences réglementaires notamment, ces plateformes n'ont souvent pas la taille critique suffisante pour être rentables. Un certain nombre d'acteurs européens dans la distribution cèdent aujourd'hui leur plateforme à des établissements bancaires et BNP Paribas participe à ce mouvement de consolidation.

BNP Paribas va également acquérir la technologie de paiement fractionné développée par Cdiscount, un site de commerce en ligne filiale du Groupe Casino. Le paiement fractionné permet d'acheter un bien immédiatement et de payer en plusieurs fois. Cette technique de commerce est très répandue surtout au sein des jeunes générations. BNP Paribas ne disposait pas de cette technologie et entend la développer en France et en Europe. Il considère que le paiement fractionné devrait être de plus en plus utilisé à l'avenir et que la Banque doit maîtriser cette technologie, connexe à l'activité de crédit à la consommation.

M. Jean-Laurent Bonnafé note que l'acquisition de Floa Bank répond à la même logique que celle de Nickel. BNP Paribas a d'abord développé l'offre de Nickel en France puis a investi dans les systèmes d'information de la filiale, condition préalable à l'internationalisation de son offre en Europe. Nickel s'est récemment lancé en Espagne, et devrait se lancer prochainement en Belgique fin 2021. Le dispositif du paiement fractionné devrait être développé selon la même trajectoire.

Ces investissements réalisés par la Banque permettent d'offrir des produits et des services plus innovants à ses clients et a un effet accélérateur sur la croissance du Groupe.

#### 7. Augmentation du dividende et versement d'acomptes sur dividende

Comme indiqué précédemment par l'Administrateur Directeur Général, M. Jean Lemierre relève que le Conseil d'administration aura des échanges approfondis sur une évolution potentielle du taux de distribution en lien avec la Direction Générale.

Il précise que BNP Paribas a toujours pris une position consistant à ne pas verser d'acompte sur dividende avant la clôture des résultats annuels.

#### 8. Exposition de BNP Paribas sur le promoteur immobilier Evergrande

M. Jean-Laurent Bonnafé indique que la Banque n'est pas exposée à cette contrepartie et rappelle les politiques prudentes de risque du Groupe.

#### 9. Limite d'âge pour les dirigeants de BNP Paribas

M. Jean-Laurent Bonnafé indique que les Statuts prévoient des limites d'âge pour ses dirigeants. BNP Paribas a mis en place des plans de succession afin de préparer le renouvellement de ses dirigeants et considère que cette démarche est essentielle.

M. Jean Lemierre confirme que le Conseil d'administration examine avec une grande attention ces plans.

#### 10. Crypto-monnaies

M. Jean-Laurent Bonnafé indique que BNP Paribas n'investit pas dans les crypto-monnaies.

Il note la variété des crypto-monnaies sur les marchés et remarque que contrairement aux monnaies traditionnelles, elles ne sont pas régulées par les banques centrales.

M. Jean-Laurent Bonnafé rappelle les faillites récentes d'entreprises nouvellement créées (une néo banque en France, une société de paiements en ligne en Allemagne) et constate que les banques sont soumises, quant à elles, à une réglementation stricte et suivent une politique prudente de gestion des risques.

Il observe que les demandes de rançons lors d'une cyberattaque sont souvent libellées en crypto-monnaie.

Enfin, quelques questions ont été posées par des actionnaires individuels ayant connu des incidents en tant que clients et ont été redirigés vers M. Pascal Fèvre, Directeur des réseaux de la région parisienne, qui répondra à chacun d'entre eux en fin de séance.

M. Jean Lemierre remercie les actionnaires pour l'ensemble des questions posées. Il remercie également le comité de liaison chargé du dialogue avec les actionnaires individuels pour sa contribution importante.

Le Président constate qu'il a été répondu au cours du débat à l'ensemble des questions relevant de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Il indique que le quorum définitif atteint pour le vote des résolutions est de 828.279.753 actions soit 66,34% des actions participant au vote. Il invite l'Assemblée à passer au vote des résolutions et demande à Mme Guylaine Dyèvre, Secrétaire de l'Assemblée, d'exposer les modalités pratiques du vote électronique. Après lecture par Mme Guylaine Dyèvre du résumé des résolutions inscrites à l'ordre du jour, celles-ci sont mises aux voix.

**Première résolution** (*Distribution d'un dividende*).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, après affectation par l'Assemblée générale du 18 mai 2021 du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi qu'il suit :

(en euros)

Résultat net de l'exercice	4 404 217 721,41
Report à nouveau bénéficiaire	30 503 038 299,14
<b>Total</b>	<b>34 907 256 020,55</b>
Dividende	1 387 276 402,71
Report à nouveau	33 519 979 617,84
<b>Total</b>	<b>34 907 256 020,55</b>

décide, après constatation de l'existence de sommes figurant sur le poste « Report à nouveau », de procéder à une distribution d'un dividende complémentaire d'un montant de 1 937 187 769,55 euros, correspondant à une distribution de 1,55 euros par action ordinaire au nominal de 2 euros, étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte " Report à nouveau " la fraction du dividende correspondant aux actions auto-détenues par BNP Paribas.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la recommandation ECB/2021/31 du 23 juillet 2021 de la Banque Centrale Européenne.

En application des articles 117 quater et 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018 sont soumis (pour leur montant brut et sauf dispense sous conditions de revenus) à un prélèvement à la source qui est définitif, sauf option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, le dividende proposé est éligible à l'abattement prévu à l'article 158 3. 2° du Code général des impôts et le prélèvement à la source est imputable sur l'impôt dû.

Le dividende complémentaire sera détaché de l'action le 28 septembre 2021 et payable en numéraire le 30 septembre 2021 sur les positions arrêtées le 29 septembre 2021 au soir.

Après prise en compte de la présente décision de l'Assemblée générale, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 aura donc au total été affecté de la manière suivante :

(en euros)

Résultat net de l'exercice	4 404 217 721,41
Report à nouveau bénéficiaire	30 503 038 299,14
<b>Total</b>	<b>34 907 256 020,55</b>
Dividende	3 324 464 172,26
Report à nouveau	31 582 791 848,29
<b>Total</b>	<b>34 907 256 020,55</b>

Conformément à l'article 243 bis, alinéa 1 du Code général des impôts, les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

(en euros)

Exercice	Nominal de l'action	Nombre d'actions	Dividende par action	Montant des dividendes éligibles à l'abattement prévu à l'article 158 3. 2° du CGI
2017	2,00	1 248 958 360	3,02	3 771 854 247,20
2018	2,00	1 249 072 110	3,02	3 772 197 772,20
2019	2,00	1 249 798 561	-	-

La ventilation ci-dessus ne concerne que les dividendes dès lors qu'aucune autre catégorie de revenus distribués visés à l'article 243 bis, alinéa 1 du Code général des impôts n'est mise en distribution.

*Cette résolution est adoptée par 827 581 942 voix pour, 595 792 voix contre, et 102 019 abstentions.*

**Deuxième résolution** (*Pouvoirs pour formalités*).

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur relatifs à la résolution qui précède.

*Cette résolution est adoptée par 828 142 002 voix pour, 18 915 voix contre, et 118 836 abstentions.*

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole. Il remercie les actionnaires de leur présence et lève la séance à 11h23.

Les scrutateurs

Le Président

M. Tom Feys

M. Axel JOLY

M. Jean LEMIERRE

Le Secrétaire

Mme Guylaine DYEUVRE